



AVEC LOISIRS LAURENTIDES, ON BOUGE!

Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR)

APPEL DE PROJETS

Du 9 mars au 15 avril 2020

Guide de financement



Financé par

**Éducation
et Enseignement
supérieur**

Québec 

AVEC LOISIRS LAURENTIDES, ON BOUGE!

DANS LE BUT D'ALLÉGER LE TEXTE, LE TERME ACTIVITÉ PHYSIQUE EST UTILISÉ AU SENS LARGE ET COMPREND TOUTE ACTIVITÉ SPORTIVE ET DE PLEIN AIR

À propos de ce programme

Objectif

Soutenir la réalisation de nouveaux projets ou la bonification de projets existants favorisant directement la pratique d'activités physique qui :

- ✓ Font découvrir ou redécouvrir à la population le plaisir d'être actif physiquement;
- ✓ Augmentent les occasions de pratique en organisant des activités ou des événements offerts au plus grand nombre de citoyens et citoyennes;
- ✓ permettent d'accroître les possibilités d'être actif physiquement en aménageant ou en réaménageant des espaces publics;
- ✓ Rendent accessible à la population du matériel durable, en bon état et sécuritaire.

Qui peut soumettre un projet?

- Les organismes à but non lucratif et coopératives;
- Les municipalités, les villes et les MRC;
- Les établissements d'enseignement publics et privés.

Le demandeur doit exercer ses activités sur le territoire des Laurentides

Quels sont les projets admissibles?

Les projets soumis doivent :

1. Être conformes aux objectifs du programme
2. Mobiliser au moins un partenaire (financier ou de réalisation), en plus de Loisirs Laurentides
3. Être adaptés aux habiletés des participants ciblés

ATTENTION LES SORTIES SCOLAIRES NE SONT PAS ADMISSIBLES

NOUVEAUTÉ

ÉCOLES : IL N'Y AURA QU'UN SEUL APPEL DE PROJET POUR LES ÉCOLES CETTE ANNÉE

Écoles : Les projets soumis doivent être réalisés entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021

Organismes et municipalités : Les projets soumis doivent être réalisés entre le 1^{er} avril et le 30 novembre 2020

Exemples de projets admissibles

- Achat de matériel sportif ou de plein air pour en effectuer le prêt aux citoyens et utilisateurs
- Achat de matériel favorisant les jeux actifs et les activités sportives dans la cour d'école
- Activité sportive ou de plein air de type initiation/découverte offerte à un grand nombre de personnes par une ressource experte
- Achat de matériel nécessaire à la pratique d'un sport pour le développement d'un club ou d'une association sportive surtout pour un volet "découverte"
- Balisage d'un sentier de plein air
- Aménagement de la cour d'école (lignage, paniers de basket-ball, poteaux ballon-poire)

Exemples de projets non admissibles

- Évènement ponctuel ou sortie
- Achat d'un module de jeu
- Pancartes et affichage sur un lieu de pratique d'activité physique ou de plein air
- Activités de cueillette, de chasse et de pêche



Renseignements à soumettre

Vous devez compléter le formulaire disponible sur le [site web de Loisirs Laurentides](#) et y joindre tout document pertinent à l'analyse de votre demande.

La date limite pour déposer votre projet est le MERCREDI 15 avril 2020

AVEC LOISIRS LAURENTIDES, ON BOUGE!

Aide financière disponible

Le montant maximal pouvant être attribué à un projet ayant un impact:

- Suprarégional et régional est de 5000\$
 - Territorial est de 2500\$
 - Local est de 1000\$
- Les écoles peuvent obtenir jusqu'à 2500\$

Dépenses admissibles

- Achat de matériel sportif et de plein air
- Frais d'aménagement d'un espace public favorisant l'activité physique
- Honoraires d'une ressource experte pour l'animation d'une activité physique
- Frais d'entrée et frais de transport vers un site de pratique d'activité physique

Dépenses non admissibles

- Les taxes
- L'achat de nourriture
- Les projets déjà subventionnés par le MEES à l'exception du financement octroyé dans le cadre de la mesure *À l'école, on bouge!*
- Les activités régulières d'un organisme, d'une municipalité ou d'une institution scolaire
- Le fonctionnement et l'administration d'un organisme
- Les dépenses destinées exclusivement à un citoyen ou un participant
- Les frais entourant la promotion et la visibilité

Modalités de financement

- L'attribution de la subvention se fait en deux versements :
 1. 75 % suite à la signature de la lettre d'engagement
 2. 25% sur réception du rapport final et des pièces justificatives.
- Un délai maximal de 10 jours est accordé pour faire parvenir à Loisirs Laurentides la lettre d'engagement signée. En cas de non-respect de ce délai, l'argent sera remis à un autre organisme.
- Le rapport final doit être déposé au plus tard dans les 30 jours suivant la réalisation du projet.



AVEC LOISIRS LAURENTIDES, ON BOUGE!

Évaluation des projets

Critères de sélection et pondération

Le demandeur est membre de Loisirs Laurentides	2 pts
Pertinence du projet	
Le demandeur définit clairement la problématique qui requiert une assistance financière	1 pts
Le demandeur propose une solution adéquate à la problématique	1 pts
Le demandeur propose une initiative structurante qui favorise la pratique régulière d'activité physique, sportive et de plein air	1 pts
L'impact du projet	
Le projet démontre un potentiel de changements significatifs et durables pour les participants	2 pts
Le projet cible des participants peu ou pas actifs physiquement	1 pts
Le projet favorise la pratique quotidienne d'activité physique, sportive et de plein air par les participants	1 pts
Accessibilité pour les participants	
Le projet offre une accessibilité universelle (pour tous)	2 pts
Le projet permet aux participants d'être actifs physiquement gratuitement ou à faible coût	1 pts
La durabilité du projet	
Le projet propose des actions pour assurer une continuité à moyen et à long terme	2 pts
Le projet est soutenu par l'implication bénévole ou les élèves sont impliqués dans la démarche	1 pts

Une demande admissible doit obtenir plus de 9 points sur 15 pour répondre aux critères de sélection d'octroi d'une aide financière.

Lorsque plusieurs demandes, à la suite de l'analyse, présentent une pondération équivalente :

Priorités régionales

Les projets présentant une ou plusieurs caractéristiques parmi les suivantes seront priorisés :

- Réalisé en **milieu rural**
- Permettant une meilleure accessibilité à des activités physiques **de proximité**
- Demandeur déjà **impliqué dans une démarche** avec Loisirs Laurentides
- Première participation au programme
- Ratio le plus bas du coût des dépenses admissibles par rapport au nombre de participants

Processus de sélection

1. Validation de l'admissibilité des soumissionnaires et des projets
2. Analyse des projets par le comité de sélection et recommandations en fonction des critères d'évaluation
3. Approbation des projets par le conseil d'administration de Loisirs Laurentides et le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur

AVEC LOISIRS LAURENTIDES, ON BOUGE!

Annonce des projets sélectionnés

Tous les demandeurs recevront un courriel les informant de la décision au plus tard le 31 mai 2020.



Formulaires

[École](#)

[Organisme et municipalité](#)

Engagement

Le demandeur s'engage à :

- ✓ Réaliser le projet sans y apporter de modification majeure à moins d'avoir l'autorisation de Loisirs Laurentides. Un remboursement pourra être exigé s'il y a eu encaissement du chèque sans avoir réalisé le projet tel qu'approuvé par le comité de sélection;
- ✓ Inclure le logo de Loisirs Laurentides dans ses activités de promotion et de visibilité;
- ✓ Remettre à Loisirs Laurentides, le rapport final, incluant les pièces justificatives (factures et photographies), dans les 30 jours suivant la réalisation du projet. Si ledit rapport n'est pas déposé dans le délai prescrit, toute demande ultérieure sera refusée;
- ✓ Dans le cadre de ce programme, les subventions reçues ne peuvent remplacer la contribution que le promoteur du projet s'est engagé à investir;
- ✓ Dans le cas d'achat de matériel sportif et de plein air, l'organisme s'engage à rendre le matériel disponible et accessible au plus grand nombre de personnes et ce le plus souvent possible.

Pour plus d'informations concernant le programme ou le dépôt d'une demande, veuillez communiquer avec Stéphanie Bastien au 450 504-6080